

COMpte Rendu de la Réunion Publique du 09 Octobre 2018

Une centaine de personnes étaient présentes pour cette réunion où de nombreux thèmes ont été abordés :

1. Plan de désherbage :

La loi L'Abbé interdit aux collectivités locales d'utiliser des pesticides pour l'entretien de leurs espaces publics ou privés depuis le 1/01/2017. Pour les particuliers, cette mesure se fait en 2 temps :

- 1^{er} temps (actuellement) : vente des pesticides interdite en libre-service.
- 2^{ème} temps, à compter du 1/01/19 : interdiction de détenir et d'utiliser tous les produits phytosanitaires sauf les produits de bio contrôle qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique.

Un plan de gestion différencié de la commune a été rédigé en collaboration avec le SRTC / l'Agence de l'eau / un cabinet conseil / la commune : il s'agit de trouver la technique de désherbage et d'entretien non polluante la plus adaptée en fonction du lieu et du niveau d'entretien souhaité et souhaitable.

Il en ressort un classement des différents lieux de la commune suivant l'importance du désherbage ainsi qu'une forte augmentation du temps de désherbage des agents, un résultat apparaissant moins parfait que celui dont on avait l'habitude, ce qui a occasionné plaintes, incompréhensions, et parfois un sentiment de manque de respect notamment à propos de l'entretien du cimetière, toutes remarques injustifiées par ailleurs.

Une réflexion est actuellement menée au sujet de cimetière pour enrober les allées principales, ce qui aurait le double intérêt de réduire l'espace de prolifération des « mauvaises » herbes et d'améliorer l'accessibilité du cimetière aux personnes à mobilité réduite

Des sites ressources sont à consulter :

Site SRTC : www.syndicat-territoires-chalaronne.com

Ste e-phy : www.e-phy.agriculture.gouv.fr

Site pour les jardiniers amateurs : www.jardiner-autrement.gouv.fr

2. Suppression du Distributeur Automatique de Billets (DAB) :

Résumé des faits :

- En juillet, réception par la commune de responsables du Crédit Agricole nous avisant de la suppression du DAB au 20 septembre (72 retraits seulement / jour dont 60 % par des non clients du CACE (Crédit Agricole Centre-est), ce qui représente un coût estimé trop élevé par la banque)
- Mise en place d'une pétition initiée par les commerçants. 1 200 signatures minimum ont été collectées pour notre seul village !
- Réunion à Bourg le 22 juillet des 4 communes impactées par une suppression de DAB avec le soutien des 2 associations de maires.
- Rencontre le 13 septembre avec des responsables du CACE et remise de la pétition.
Le responsable a été invité à participer à la réunion publique d'aujourd'hui. Il s'est décommandé par courriel il y a quelques jours.

En contrepartie, le CACE recherche des points verts pour permettre des retraits d'argent à ses seuls clients.

Des contacts ont lieu avec d'autres banques pour essayer de remédier à ce problème.

3. Programmes immobiliers en cours

Constructions réalisées : la rue du Lavoir avec 49 logements. Les appartements ont été affectés. Beaucoup de jeunes et d'anciens Ambarrois ont bénéficié de ce programme. Peu d'enfants à ce jour (3).

Permis accordés : Au total, ce sont 160 logements qui grossiront notre village dans les années à venir hors éventuelles constructions individuelles.

Une possible ouverture de classe est à envisager dans les 2 ou 3 prochaines années. A ce jour l'effectif de l'école s'élève à 222 enfants. Une ouverture est possible à partir de 250 enfants.

4. Finances communales

La commune étant très endettée, le budget de fonctionnement doit dégager chaque année au minimum le montant des remboursements du capital de la dette soit plus de 150 000 € en 2018 et 2019 (120 000€ en 2020). Au-delà de cette somme, la commune peut envisager des travaux d'investissement, d'où la nécessité de s'efforcer à poursuivre des économies de fonctionnement et trouver des recettes supplémentaires ce que nous permettent les nouvelles constructions (taxes supplémentaires).

En 2018, le budget de fonctionnement est stabilisé et, sauf imprévu, le remboursement de 2019 assuré. Les principales dépenses d'investissement qui ont pu être engagées concernent la sécurité, l'accessibilité (obligatoire) et les travaux contre l'intrusion des pigeons dans le donjon (dépense très subventionnée) Ces investissements très limités et le non-recours à l'emprunt sont un peu frustrants et ne permettent pas un entretien suffisant de la commune mais il faut s'y tenir si la commune veut garder son indépendance. Les ventes des terrains rue Reverchon et de la petite parcelle du Cerisier permettront le remboursement de l'annuité 2020.

A noter que le dégrèvement de taxe d'habitation qui bénéficie aux contribuables n'aura aucune conséquence pour la commune puisque le dégrèvement est entièrement compensé par l'Etat et ceci au minimum jusqu'en 2020.

5. Fibre optique : le point sur les travaux

Les travaux ont débuté sur la commune dont 70 % va être câblé. Une réunion publique sera organisée au cours du premier trimestre 2019 par le SIEA qui apportera des explications sur le mode et le coût de la connexion. 7 opérateurs (29 pour les professionnels) sont sur les rangs dont Orange.

Les 30 % restants de la commune seront reliés d'ici 2021.

6. Sécurité routière

La nouveauté 2018 est la chicane route de St Trivier ; Chicane d'expérimentation installée pour tenter de réduire la vitesse des véhicules. Malheureusement, à ce jour, tous les plots posés ont été détériorés !

Une réflexion est menée pour la suite : soit une installation de plots en dur, soit celle de 2 chicanes consécutives comme à Ars. La commission travaille aussi sur d'autres projets : sécurisation du carrefour de la rue de la Pierre, amélioration de l'installation des coussins berlinois route de Rancé, passage mode doux devant la pizzeria, suppression de la surélévation détériorée rue du lavoir ...

Un constat inquiétant contre lequel on ne peut rien d'efficace est le passage grandissant des camions qui coupent par nos routes départementales ...

7. Nouvelles de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

- Ouverture de la crèche de Fareins le 7 janvier 2019 : 36 berceaux soit environ 50 à 60 enfants pourront être accueillis.
- Réfection du terrain de foot. La Communauté de Communes a participé pour 10 000 € à la réfection du terrain de foot suite au passage des gens du voyage pour compenser l'absence d'aire de passage sur son territoire.

8. Questions diverses :

Q : Quand seront réparées les barrières défoncées devant la salle polyvalente ?

R : Le débat se déroule actuellement chez les assureurs ... C'est long.

Q : Où en est le travail sur le camping et le plan d'eau ?

R : Un appel à intérêt pour le camping a été lancé en juin. Une audition des candidats a lieu en octobre. Plus de précisions pourront être apportées en fin d'année.

Pour la gestion du plan d'eau, le travail est en cours.

Q : Quand seront déployés les compteurs Linky ?

R : Sur le secteur relevant de la RSE (18 communes dont Ambérieux), les installations débiteront fin 2020 et devraient durer environ 3 ans.

Q : Où en est le risque de fermeture du bureau de poste ?

R : Pas de fermeture possible sans l'accord du Maire ... pour le moment. Tant que cette règle ne changera pas, les Ambarrois peuvent être certains que l'accord ne sera pas donné.

Q : Comment la mairie peut-elle s'opposer aux divisions de parcelles ?

R : Pas vraiment de moyens en l'absence de COS (Coefficient d'occupation des sols) si ce n'est la préemption qui n'est pas dans les moyens financiers de la commune. Il ne reste toutefois que peu de parcelles qui peuvent être divisées car peu de terrains présentent des sorties sécurisées et hors routes départementales.

Les parcelles du nord de la commune bien que de grande étendue ne peuvent pas être divisées selon le PLU car seules celles qui ont un raccordement à la station d'épuration sont favorisées.